

Compte-rendu de la réunion publique du Comité de Quartier du Grand Ronchin du 21 mars 2017

Étaient présents : M. Vial, M. Lemoisne , M. Taieb, M. Thiebault et 15 membres du Comité de Quartier

L'ordre du jour est projeté sur écran.

Bilan des activités depuis décembre dernier

Un premier rappel concerne les fiches de signalement dont le but est de faciliter les rapports entre la Mairie et les habitants. Il y a, à ce jour, 136 fiches de signalement. Remplir ces fiches en ligne sera possible très prochainement. L'inscription du nom demeure facultative.

Le prochain marché nocturne du CQ aura lieu le 6 octobre mais le lieu n'est pas encore défini. Tous les vendredis aura lieu un point de vente de 17h à 19h Place de la République. Le dimanche, toutes les 6 semaines, tous les CQ seront présents au marché notamment les 2 avril et le 25 juin.

En ce qui concerne les différentes actions accomplies nous avons œuvré pour la circulation, le stationnement dans le quartier, principalement autour de la rue du 11 novembre. Nous avons également participé à plusieurs réunions de concertation.

Le samedi 18 mars a été organisée une opération de nettoyage patronnée par la Région Nord-Pas-de-Calais qui a fourni du matériel comme des chasubles et des sacs plastique. Cela s'est déroulé de Rictrude à Chopin, Descartes ainsi qu'au verger municipal, boulevard de l'Europe. 40 sacs remplis de déchets ont été ainsi collectés.

Quant au DAB, nous avons reçu une réponse de M. le ministre Kanner qui a transmis notre requête aux personnes compétentes.

Les fiches de signalement (rapporteur M. Bernard)

Le but principal est d'informer la Mairie. Les fiches sont réservées à l'usage interne du CQ et l'identité est facultative. Ces fiches sont à télécharger sur le site internet du CQ (lien pdf). Les infos restent confidentielles. Après examen des fiches s'en suit la transmission à la Mairie par l'intermédiaire du tableau de suivis. La prochaine étape sera une réponse envoyée vers l'émetteur de ladite fiche.

Une commission se réunit régulièrement afin de suivre toutes les informations transmises. Depuis 2014, il y a eu 136 fiches dont 81 ont été soldées : environnement 36 ; incivilités 12 ; voirie 20 ; circulation et stationnement 62 ; divers 5.

Intervention de M. Vial qui est chargé de réceptionner le tableau de suivis. La réponse de la Mairie est codée suivant trois couleurs : vert, orange (réponse intermédiaire), rouge (absence de réponse) suivie de l'identification du service concerné (services techniques ou police nationale ou autre) pour une attente de réponse. Enfin, la réponse est retranscrite dans le tableau des suivis.

M. Thiebault insiste sur l'importance du retour des informations vers l'émetteur. Le Comité de Quartier procédera ensuite à l'analyse des réponses proposées pour un envoi de ladite réponse à l'émetteur (cf. voir sur le site in situ si réponse satisfaisante et action éventuelle).

Intervention de M. Taieb : Rôle de la Police municipale et ses missions

Projection sur écran des missions de la Police municipale.

Les missions sont les suivantes :

- service de tranquillité publique assuré par un pôle prévention et un pôle confié à la Police municipale.

- Assurer le bon ordre, sûreté, sécurité, salubrité publique (troubles au voisinage, police de stationnement). La police municipale ne peut pas appréhender un individu ; elle appelle la police nationale et un OPJ enquêtera si besoin est.
- Gestion des chiens errants
- tranquillité vacances
- citoyens vigilants
- gestion des manifestations de tous ordres
- sécurisation des écoles et de la publicité
- arrêtés municipaux : la police municipale veille au respect de ces arrêtés

Le pôle accompagnant la population prévient les conflits éventuels en partenariat avec le CIPD et son but est de retisser du lien social et d'assister la population non-francophone dans les démarches administratives.

Questions diverses

- M. Félix prend la parole pour évoquer une fois encore le problème des inondations de la rue Salengro.
- Intervention de M. Lemoisne qui évoque les questions de sécurité et de sécurisation devant les écoles et signale que la situation est épouvantable à Brossolette. Il est nécessaire d'adopter une solution autoritaire, c'est-à-dire qu'il faut fermer la rue Hanicotte au niveau de la rue de la Libération. Il en découlera une analyse puis une évaluation.

La prochaine réunion publique est fixée au 20 juin.